

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 28 JUIN 2007**

**Délibération**  
**n° 2007.06.225**

**Aide à l'immobilier :  
convention avec  
F.I.M.K.**

**LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE SEPT à 18h00**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **22 juin 2007**

**Membres présents :**

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jacqueline WILDE

**Ont donné pouvoir :**

Lionel MERONI à Jean DUMERGUE, Bernard ALLIAT à Philippe MOTTET, Louis DESSET à Bernard SAUZE, Jean-Pierre GRAND à Alain PIAUD, Gérard MARQUET à François ELIE, Jean-Jacques SYOEN à Jean-Yves DE PRAT, Gilles VIGIER à Jean-Claude BESSE

**Excusé(s) :**

**Excusé(s) représenté(s) :**

Patrick RIFFAUD par Jacqueline WILDE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / AIDE À  
L'IMMOBILIERRapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD****AIDE A L'IMMOBILIER : CONVENTION AVEC F.I.M.K.**

La société Meubles DEMEYERE SA est une société familiale qui possède une expérience reconnue sur le marché du meuble notamment en apportant une offre de produits complémentaires (meubles en kit et aménagements de placards).

La société F.I.M.K a été créée en janvier 2007 par les Meubles DEMEYERE afin de faire une offre de reprise de l'usine de NERSAC appartenant à DOMOFORM.

Outre l'investissement industriel, la société F.I.M.K va développer le nombre de salariés et la formation afin d'atteindre ses objectifs. A ce titre, 48 personnes seront recrutées sur les deux prochaines années, ce qui portera l'effectif total à 135 salariés.

Toutefois, la priorité à très court terme est à la réparation et à la mise aux normes de sécurité des bâtiments et du matériel. Cette opération, financée par emprunt bancaire porté par F.I.M.K, serait d'un coût prévisionnel de 1 223 747 €.

Dans ce cadre, F.I.M.K a sollicité le dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise de la ComAGA et du conseil général.

En fonction des taux d'aides applicables aux groupes, l'aide des collectivités est plafonnée à 10 % des dépenses éligibles, soit 122 300 € réparties comme suit :

- ComAGA : 61 150 €
- conseil général : 61 150 €

Cette aide sera versée à la société F.I.M.K, sous réserve du respect par l'entreprise de ses engagements de la façon suivante :

- 50 % de l'aide à la fin des travaux
- 50 % au prorata des créations d'emplois réalisées sur les 3 années suivantes.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 11 juin 2007,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 19 juin 2007,

**Je vous propose:**

**D'APPROUVER** le versement d'une subvention d'un montant de 61 150 € par paiements échelonnés, à la société F.I.M.K, dans le cadre du règlement communautaire d'intervention en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec l'entreprise.

**D'IMPUTER** la dépense au budget principal – article 6745 – sous-fonction 90.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>04 juillet 2007</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>05 juillet 2007</b>